

CHARTRE ECO-EVENEMENT DE SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

ATTENTION ! Si vous organisez des projets pilotes ou évènements dans le cadre des Initiatives Océanes, n'oubliez pas de respecter la charte éco-événement de l'association.

LES 12 ÉCO-COMMANDEMENTS DE L'ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENTS

- I.** Un lieu avec transports en commun, électricité, toilettes et eau potable tu privilégieras.
- II.** Sur un site de co-voiturage ton événement tu inscriras.
- III.** Sur les réseaux sociaux les accès en transport en commun tu indiqueras.
- IV.** De grands contenants réutilisables tu utiliseras (bonbonnes d'eau, grandes cafetières...).
- V.** Le tri sélectif sur ton site avec le syndicat local de traitement des déchets tu installeras.
- VI.** Aux producteurs locaux et aux fruits & légumes de saison appel tu feras.
- VII.** Des outils de communication éco conçus tu concevras (taille classique pour éviter les chutes, qualité adaptée à l'usage prévu, matériaux recyclés...).
- VIII.** Un imprimeur ayant un label environnemental tu solliciteras.
- IX.** De la vaisselle réutilisable tu utiliseras.
- X.** Les flyers tu interdiras et une production très limitée d'affiches tu feras.
- XI.** Sur les éco solutions mises en place tu communiqueras.
- XII.** Des associations différentes tu inviteras (handicap, insertion...).